

**Situation « montées-descentes » du CFA 2, de la DH,
des championnats départementaux de la pyramide A,
de l'excellence de la pyramide B,
à la date du 09 mai 2010**

Cette présentation est faite à titre purement informelle et ne peut en aucun cas devenir contractuelle. Elle est faite sur la base des classements à la date précisée ci-dessus et ne tient pas compte des rencontres encore à jouer, ni de celles qui sont en cours d'instance de traitement règlementaire ou disciplinaire ou à venir.

Commentaires :

La situation se complique !!! Strasbourg Vauban occupe actuellement cette inconfortable treizième place qui s'apparente à un siège éjectable à ... retardement ! En effet, quatre clubs classés 13èmes, sur huit, rejoindront le championnat régional après la dernière journée. Le classement sera établi en fonction des points obtenus lors des rencontres aller et retour qui les ont opposés aux cinq autres clubs classés de la 11^{ème} à la 16^{ème} place de leur groupe. À vos calculs ! Impossible à ce jour d'avoir une projection conforme, les classements étant encore appelé à évoluer et les rencontres restantes entre les équipes concernées seront déterminantes. Et cela risque de durer jusqu'à la dernière journée !

CFA 2

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	Bp	Bc	Pé	Dif
1	Metz 2	97	27	22	4	1	0	62	18	0	44
2	Belfort Asm	82	27	16	7	4	0	48	18	0	30
3	Troyes Ac 2	74	27	14	5	8	0	53	36	0	17
4	Auxerre Aj 3	70	27	11	10	6	0	51	35	0	16
5	Illzach Modenheim As	65	27	10	8	9	0	40	37	0	3
6	Pontarlier	64	26	9	11	6	0	41	32	0	9
7	Jarville	64	27	9	10	8	0	42	45	0	-3
8	Selongey Sc	60	26	9	7	10	0	24	42	0	-18
9	St Louis Neuweg Fc	60	27	8	9	10	0	29	39	0	-10
10	Sarre Union	59	27	8	8	11	0	45	50	0	-5
11	St Die	57	27	5	15	7	0	33	39	0	-6
12	Chaumont Fc	55	27	7	7	13	0	29	47	0	-18
13	Strg Pierrots Vauban	54	27	5	12	10	0	29	38	0	-9
14	Neuves Maisons Gs	53	27	5	11	11	0	31	41	0	-10
15	Besancon Rc 2	49	27	5	7	15	0	32	40	0	-8
16	Thionville Fc	42	27	3	7	17	0	26	58	0	-32

Division D'Honneur

1	Schiltigheim	73
2	Biesheim	62
3	Mulhouse Mouloudia	59
4	Steinseltz	59
5	Obernai	58
6	Geispolsheim	55
7	Colmar 2	54
8	Soleil Bischheim	53
9	Haguenau	52
10	Illzach ASIM 2	51
11	Mulhouse FC 2	50
12	Reipertswiller	49
13	Brunstatt	49
14	Bartenheim	38

La situation a également évolué en Division d'Honneur, un club du Bas-Rhin est venu ... s'inviter dans le jeu des chaises musicales des clubs concernés par la relégation. Même si ce n'est qu'à titre provisoire, le rattrapage des rencontres en retard fera que le classement évoluera. Mais la projection tient compte du classement ... du jour et cela aura aussi l'avantage de sensibiliser les clubs bas-rhinois si cette situation devait se présenter en fin de saison.

Excellence 68

1	Illhaeusern	70
2	Hirtzbach	66
3	Koetzingue	64
4	Guebwiller FC	57
5	Racing HW 96	53
6	Sundhoffen	52
7	Burnhaupt-le-Haut	51
8	Kingersheim	50
9	Habsheim	49
10	Pfastatt	47
11	Munchhouse	44
12	Kembs	41
13	Sierentz	40
14	Vieux Thann	32

Les classés premier et second accèdent en DH.

Les classés douzième, treizième et quatorzième sont relégués en promotion d'excellence.

Excellence 67

1	Mars Bischheim	64
2	Oberlauterbach	63
3	Illkirch	60
4	Saverne	57
5	Sarre Union 2	54
6	Schiltigheim 2	53
7	Schirrheim	53
8	Obermodern	52
9	Obernai 2	50
10	Gerstheim	49
11	Port Sélestat	46
12	Vauban 2	45
13	Neuhof	43
14	Haguenau 2	42

Les classés premier et second accèdent en DH.

Les classés douzième, treizième et quatorzième sont relégués en promotion d'excellence.

Promotion d'excellence

67

Si 2 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en excellence.

Le meilleur troisième accède en excellence.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en promotion.

Si 3 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en excellence.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en promotion.

68

Les classés premiers accèdent en excellence.

Le meilleur des deux seconds accède en excellence

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en promotion.

Promotion

67

Si 2 relégations de division d'honneur

Les classés premiers accèdent en promotion d'excellence.

Les 2 meilleurs seconds accèdent en promotion d'excellence.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 1.

Si 3 relégations de division d'honneur

Les classés premiers accèdent en promotion d'excellence.

Le meilleur second accède en promotion d'excellence.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 1

68

Les classés premiers accèdent en promotion d'excellence.

Le meilleur des seconds accède en promotion d'excellence.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 1.

Division 1

67

Si 2 relégations de division d'honneur

Les classés premiers accèdent en promotion.

Les 2 meilleurs seconds accèdent en promotion.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 2.

Si 3 relégations de division d'honneur

Les classés premiers accèdent en promotion.

Le meilleur des seconds accède en promotion.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 2.

68

Les classés premiers accèdent en promotion.

Le meilleur des seconds accède en promotion

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 2.

Division 2

67

Si 2 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en division 1.

Les trois meilleurs troisièmes accèdent en division 1.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 3.

Si 3 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en division 1.

Les deux meilleurs troisièmes accèdent en division 1.

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 3.

Nota : Il y a une accession supplémentaire par le fait qu'une équipe seconde de promotion, à ce jour, est reléguée en excellence B.

68

Les classés premiers et seconds accèdent en division 1.

Les deux meilleurs troisièmes accèdent en division 1

Les classés onzièmes et douzièmes sont relégués en division 3.

Nota : Il y a deux accessions supplémentaires par le fait que deux équipes secondes de promotion sont, à ce jour, reléguées en excellence B.

Division 3

67

Si 2 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en division 2.

Les cinq meilleurs troisièmes accèdent en division 2

Si 3 relégations de division d'honneur

Les classés premiers et seconds accèdent en division 2.

Les quatre meilleurs troisièmes accèdent en division 2

Nota : Il y a une accession supplémentaire par le fait qu'une équipe seconde de promotion, à ce jour, est reléguée en excellence B.

68

Les classés premiers, seconds et troisièmes accèdent en division 2.

Les deux meilleurs quatrièmes accèdent en division 2

Nota : Il y a trois accessions supplémentaires par le fait que deux équipes secondes de promotion, à ce jour, sont reléguées en excellence B et par le non engagement de St André Colmar en pyramide A.

Excellence B

67

Le classé premier accède en promotion pyramide A.

Les classés onzième et douzième sont relégués en promotion excellence B.

68

Le classé premier accède en promotion pyramide A.

Les classés dixième, onzième et douzième sont relégués en promotion excellence B.

Nota : ce nombre important de relégations provient qu'à ce jour, deux équipes secondes de promotion A sont reléguées en excellence B.

Précisions en ce qui concerne les accessions et descentes complémentaires

L'ordre d'accession est déterminé par un classement des meilleurs seconds et, le cas échéant, des meilleurs suivants.

Ce classement est établi de la manière suivante :

- Nombre de points acquis lors des rencontres aller/retour jouées contre les équipes classées de la première à la cinquième place du classement final homologué. L'équipe ayant acquis le plus de points sera classée première dans l'ordre d'accession et ainsi de suite.

- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement Fair-Play.

- En cas d'égalité au classement Fair-Play, il sera tenu compte de la plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés au cours de l'ensemble des matchs du groupe (goal average général).

- En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de buts marqués au cours des matchs joués à l'extérieur.

Les même règles sont applicables pour l'établissement d'un classement pour les classés troisièmes et, le cas échéant, les suivants.

Pour les relégations, l'ordre de relégation est déterminé par un classement des moins bons dixièmes et, le cas échéant, des moins bons précédents .

Ce classement est établi de la manière suivante :

- Nombre de points acquis lors des rencontres aller/retour jouées contre les équipes classées de la douzième à la huitième place du classement final homologué (ou entre les 5 derniers classés lorsque les groupes ne correspondent pas au nombre prescrit par l'article 20 de nos Règlements de Ligue). L'équipe ayant acquis le moins de points sera classée première dans l'ordre de relégation et ainsi de suite.

- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement Fair-Play.

- En cas d'égalité au classement Fair-Play, il sera tenu compte de la plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés au cours de l'ensemble des matchs du groupe (goal average général).

- En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de buts marqués au cours des matchs joués à l'extérieur.

Pyramide B

Pour les Divisions 1, 2 et 3 :

L'ordre d'accession est déterminé par un classement des meilleurs seconds et, le cas échéant, des meilleurs suivants.

Ce classement est établi de la manière suivante :

- Nombre de points acquis lors des rencontres aller/retour jouées contre les équipes classées de la première à la cinquième place du classement final homologué. L'équipe ayant acquis le plus de points sera classée première dans l'ordre d'accession et ainsi de suite.

- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte de la plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés au cours de l'ensemble des matchs du groupe (goal average général).

- En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de buts marqués au cours des matchs joués à l'extérieur.

Les mêmes règles sont applicables pour l'établissement d'un classement pour les classés troisièmes et, le cas échéant, pour les suivants.

Pour les relégations, l'ordre de relégation est déterminé par un classement des moins bons dixièmes et, le cas échéant, des moins bons précédents .

Ce classement est établi de la manière suivante :

- Nombre de points acquis lors des rencontres aller/retour jouées contre les équipes classées de la douzième à la huitième place du classement final homologué (ou entre les 5 derniers classés lorsque les groupes ne correspondent pas au nombre prescrit par l'article 20 de nos Règlements de Ligue). L'équipe ayant acquis le moins de points sera classée première dans l'ordre de relégation et ainsi de suite.

- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, il sera tenu compte de la plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés au cours de l'ensemble des matchs du groupe (goal average général).

- En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de buts marqués au cours des matchs joués à l'extérieur.